

# Bulletin d'adhésion 2019 :

Association ECLR - Association Énergie Partagée

Première adhésion  Renouvellement

Nom de la structure adhérente

Type de structure :

Collectivité

Partenaire

Porteur de projet en développement

1 à 4 salarié.es

Société d'exploitation

5 à 10 salarié.es

plus de 10 salarié.es

Objet de la structure :

Structure juridique :

Association  Collectivité  SEM  SAS  SCIC  SARL  Autres \_\_\_\_\_

Nom du représentant légal :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

## Personnes de contact sur les sujets d'énergie citoyenne :

Trois personnes peuvent être inscrites à la liste de discussion des adhérents, auront accès à l'espace adhérents et recevront les informations sur les formations et webinaires.

1 Nom..... Prénom.....  
Email..... Téléphone.....

2 Nom..... Prénom.....  
Email..... Téléphone.....

3 Nom..... Prénom.....  
Email..... Téléphone.....

## Personne de contact sur les questions administratives :

Cette personne sera l'interlocutrice pour la réception du reçu de cotisation et les questions de règlement d'adhésion

Nom.....  
Prénom.....  
Email.....  
Téléphone.....

Par défaut, les personnes de contact recevront les lettres d'information du réseau régional et du réseau national.

Si vous souhaitez ne pas recevoir les lettres d'information, merci de cocher cette case.

# Adhérer à ECLR, c'est aussi adhérer à Énergie Partagée



- Des journées de formations adaptées aux attentes locales.
- Un appui à l'émergence et à la structuration de projets citoyens
- La mise en relation avec des pairs et des partenaires œuvrant pour les énergies citoyennes.
- Des interventions sur les énergies citoyennes sur votre territoire (conférence, réunion publique...).

- Un cycle de formations sur tous les enjeux des projets citoyens.
- Un espace réservé aux adhérents regroupant des supports techniques, méthodologiques et de communication.
- Une liste de discussion nationale et des groupes de travail thématiques.
- Une représentation au niveau national dans le cadre d'actions de plaidoyer.

## Grille tarifaire pour l'adhésion à ECLR + Énergie Partagée

Public	Description	Montant de la cotisation	Cochez la case selon votre cas
Collectivités locales		0.02 euros/ habitant (pop. INSSEE) (Min : 50 euros / Max : 1000 euros)	<input type="checkbox"/>
Porteurs de projets	En développement	50 euros	<input type="checkbox"/>
		0.5% CA annuel (Min : 100 euros / Max : 1000 euros)	<input type="checkbox"/>
Partenaires	1 à 4 salarié.e.s	100 euros	<input type="checkbox"/>
	5 à 10 salarié.e.s	250 euros	<input type="checkbox"/>
	> 10 salarié.e.s	400 euros	<input type="checkbox"/>

**Grâce à une seule cotisation,** vous accédez à l'ensemble des services et pouvez participer à la gouvernance de chaque réseau (assemblées générales, instances de décision).



**En qualité de représentant de la structure mentionnée, nous adhérons à la charte d'Énergie Partagée.**

Nous nous engageons à partager nos connaissances et nos expériences afin d'enrichir l'intelligence collective et essaier de nouveaux projets.

En adhérent aux deux réseaux, nous nous engageons à participer à leur gouvernance.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

### Bulletin à envoyer par courrier à :

ECLR  
5 rue des Courlis  
34000 Montpellier

### Modes de règlement :

Par chèque joint à l'ordre de Association ECLR  
Par virement :  
IBAN : FR7642559100000801444039312  
Code BIC : CCOPFRPPXXX